

GRILLE D'ANALYSE DE LA DEMANDE DE TELETRAVAIL

(À compléter par le manager de l'agent volontaire)

Le choix des agents en télétravail se fait d'abord sur la maîtrise de l'emploi et ensuite dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Organisations.

Il est ainsi du ressort du manager de donner un avis sur les agents éligibles en lien avec l'ensemble de ces critères. Cette grille est fournie à titre indicatif et constitue une base d'aide à la décision pour le responsable de service.

A retourner par mail à la boite <u>sylvie.garnier@assurance-maladie.fr</u> en indiquant pour objet « analyse demande de télétravail »

1. Identification de l'agent								
Nom :								
Prénom :								
Emploi :								
Service :								
2. Respect des critères d'éligibilit	té							
Cochez pour vérifier si les critères OBLIGA	TOIRES sont bien i	respect	és par	le candid	at			
Critères			OUI		NO	NON		
Emploi éligible								
Ancienneté du salarié dans l'organisme (18 mois)								
Ancienneté dans le métier (18 mois)							_	
Nombre de jours télétravaillés demandés par salarié Lieu du télétravail (à domicile ou site organisme)							_	
3. Maîtrise de l'emploi								
Critères	A Non acquis	Parti	B tiellement acquis		; r	C Maitrisé		D Expert
Taux de maîtrise de l'emploi selon le dernier EAEA								
Maîtrise de la technique								
Maîtrise de la bureautique]				
Critères	A Régulièrement		B Ivent	Occasio	C sionnellement		D Exceptionnellement	
Autonomie (recours au collègue, référent, manager)								
Positionnement dans l'équipe : initiative, relationnelle) :	dialogue avec coll	ègues	et hié	rarchie (I	mplicati	on, e	fficiend	ce, dimension

CPAM de la Loire-Atlantique

CONFIDENTIEL



A COMPLETER POUR LE 13 MARS 2019

4. Avis motivé du manager		
Répartition des journées entières de télé	étravail sur la semaine :	
Demandée par le salarié	Possible pour le service	
.undi □	Lundi 🗆	
Mardi □	Mardi □	
Mercredi 🗆	Mercredi 🗆	
eudi 🗆	Jeudi 🗆	
/endredi □	Vendredi 🗆	
Modalités de reporting, supervision :		
Modalités de reporting, supervision :		
Modalités de reporting, supervision :		
Modalités de reporting, supervision :		
AVIS MOTIVE DU MANAGER DE SERVIC	E:	
AVIS MOTIVE DU MANAGER DE SERVIC	E:	
AVIS MOTIVE DU MANAGER DE SERVIC	E:	
AVIS MOTIVE DU MANAGER DE SERVIC	E:	
AVIS MOTIVE DU MANAGER DE SERVIC	E:	
AVIS MOTIVE DU MANAGER DE SERVIC	E:	
AVIS MOTIVE DU MANAGER DE SERVIC	E:	
AVIS MOTIVE DU MANAGER DE SERVICE Commentaires : Points forts :	E:	
AVIS MOTIVE DU MANAGER DE SERVIC	E:	
AVIS MOTIVE DU MANAGER DE SERVICE Commentaires : Points forts :	E:	
AVIS MOTIVE DU MANAGER DE SERVICE Commentaires : Points forts :	E:	
AVIS MOTIVE DU MANAGER DE SERVICE Commentaires : Points forts :	E:	

CPAM de la Loire-Atlantique

CONFIDENTIEL



Avis défavorable 🗆				

NB : si avis défavorable au regard des critères autonomie, technicité et ancienneté, il n'y aura pas d'entretien de motivation mais juste une restitution au candidat effectuée par le manager et/ou les RH.

Les entretiens de sélection ont lieu sur la période du 14 mars au 12 avril 2019, merci de réserver des créneaux sur vos agendas et ainsi vous rendre disponible. Pour toute information, merci de contacter Sylvie Garnier.

POUR INFORMATION

Priorisation de la candidature pour 2019 : avis manager et RH – favoriser ouverture aux nouveaux secteurs ou emplois

Ces critères non exclusifs sont à prendre en compte pour sélectionner les agents à niveau de maîtrise de l'emploi équivalent.

Critère d'éligibilité	Périmètre / Norme en télétravail	Echelle de notation	Résultat
Temps de transport	Temps de trajet aller quotidien Estimation via le site viamichelin ou destineo (le plus rapide)	A partir de 30 mn – 3 pts Entre 1 h et 1h30 – 6 pts Au-delà d'1h30 – 10 pts	
Enfants à charge (-15 ans)	Nombre d'enfants multiplié par une valeur	1 enfant à charge = 3 points	
Travailleur handicapé	Agent ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou avis médical	= 10 points	